

**ARRÊTÉ**

relatif à la publication de la loi du 24 septembre 2010
modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon
(création de zones diverses) aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons »
(10523)

Du 29 septembre 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT**ARRÊTE**

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 10 novembre 2010.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif dans un
délai de six jours dès le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Communiqué à :

Législation 1 ex.
Sautier 1 ex.
DCTI 1 ex.



Certifié conforme
La chancelière d'Etat :